



UNE SUCCESSION QUI S'ETERNISE

Par **BAYOFRE3**, le **29/09/2010** à **19:54**

Bonsoir,
La succession de ma mère a été ouverte à son décès en 1998 et au dire du notaire à l'époque ,c'était une succession qui ne valait rien. Le bien immobilier qui constitue le principal actif (notre pavillon) était estimé à 105000euros.Douze ans après,je viens de refaire une estimation à la demande du notaire.Le bien vaut maintenant le double (220000euros)
.rnNotre neveu a bloqué durant tout ce temps la succession par son silence. Mais il a déclaré oralement et récemment avoir renoncé à la succession de son père (notre frère décédé deux ans après notre mère et sans avoir pris position par rapport à elle). Mon frère avait laissé des dettes et c'est pourquoi mon neveu voulait savoir si l'héritage de sa grand-mère (ma mère) pouvait être supérieur au montant des dettes et avoir ainsi un bénéfice pour lui.rnEn avril 2011 , cela fera 10ans que mon frère est décédé et il aura aux dires du notaire prescription des dettes qu'il a laissé.rnCe même notaire que nous avons vu hier 28 septembre déclare n'avoir plus de réponse (téléphone et courrier) .rnJ'ai posé certaines questions sur ce site et on m'a répondu que 12 ans c'était trop long et qu'il y avait eu négligence et hier notre notaire nous a encore dit qu'il valait mieux attendre .rnNous ne savons plus que penser : NEGLIGENCE ENCORE OU CALCUL MALHONNETE ??????? quand pensez-vous?? Faut-il encore suivre les conseils du notaire ????